



ORGANISATION EUROPEENNE  
ET MEDITERRANEENNE  
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN  
PLANT PROTECTION  
ORGANIZATION

# OEPP

## Service d'Information

No. 9 PARIS, 2011-09-01

### SOMMAIRE

### Ravageurs & Maladies

- [2011/186](#) - Lancement de la nouvelle base de données PQR (version 5.0)
- [2011/187](#) - Nouvelles additions aux Listes OEPP
- [2011/188](#) - Premier signalement de *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* en Espagne
- [2011/189](#) - Premier signalement d'*Anoplophora glabripennis* en Suisse
- [2011/190](#) - *Anoplophora glabripennis* éradiqué de Belgique
- [2011/191](#) - Un seul adulte d'*Anoplophora chinensis* détecté au Royaume-Uni
- [2011/192](#) - Situation d'*Anoplophora chinensis* en Italie
- [2011/193](#) - Premier signalement de *Dryocosmus kuriphilus* en Croatie
- [2011/194](#) - *Drosophila suzukii* trouvé dans la région de Lombardia, Italie
- [2011/195](#) - Foyers de *Leptinotarsa decemlineata* en Finlande
- [2011/196](#) - Le phylloxera de la vigne détecté en Pologne
- [2011/197](#) - Premier signalement de *Chilo partellus* en Israël
- [2011/198](#) - *Aproceros leucopoda*: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2011/199](#) - *Hymenoscyphus pseudoalbidus* sp. nov.: téléomorphe de *Chalara fraxinea*
- [2011/200](#) - Premier signalement de *Hymenoscyphus pseudoalbidus* (anamorphe de *Chalara fraxinea*) en Belgique
- [2011/201](#) - Foyer du *Pepino mosaic virus* en Finlande
- [2011/202](#) - Foyer de *Potato spindle tuber viroid* sur tomate au Royaume-Uni
- [2011/203](#) - Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'alerte de l'OEPP

### Plantes envahissantes

- [2011/204](#) - Nouvelles dispositions contre *Ambrosia* spp. dans la réglementation de l'UE
- [2011/205](#) - Lancement du Code de conduite belge sur les plantes exotiques invasives
- [2011/206](#) - Un catalogue des néophytes en Belgique
- [2011/207](#) - Gestion de *Crassula helmsii* en Belgique
- [2011/208](#) - Succès partiel de la gestion de *Cyperus esculentus* en Suisse
- [2011/209](#) - Un dessin animé néerlandais sur les espèces exotiques envahissantes

### 2011/186 Lancement de la nouvelle base de données PQR (version 5.0)

PQR est la base de données de l'OEPP sur les organismes de quarantaine qui contient des informations sur leurs plantes-hôtes, leur répartition géographique et les filières qui sont susceptibles d'entraîner leur dissémination. Après quatre ans de développement informatique, une version totalement nouvelle vient d'être lancée et peut être téléchargée gratuitement depuis le site Internet de l'OEPP (ainsi que les instructions pour l'installation du nouveau logiciel et un manuel d'utilisation).

<http://www.eppo.org/DATABASES/pqr/pqr.htm>

Une des principales améliorations est que la nouvelle interface de PQR permet au Secrétariat de l'OEPP de corriger le contenu de la base de données dès que nécessaire (presque en 'temps réel'). Par conséquent il ne sera plus nécessaire d'attendre la sortie d'une nouvelle version pour avoir une information actualisée. De nombreuses nouvelles caractéristiques telles que des cartes dynamiques présentant la répartition géographique mondiale des organismes de quarantaine, des liens actifs vers les articles du Service d'Information de l'OEPP et des photos ont été ajoutées au nouveau PQR. De nouveaux outils ont également été ajoutés afin de permettre à l'utilisateur d'imprimer et d'exporter les résultats de leurs recherches (par ex. des cartes, des listes de répartition géographique ou de plantes-hôtes) selon leurs besoins.

Source: Secrétariat de l'OEPP (2011-09).

### 2011/187 Nouvelles additions aux Listes OEPP

En septembre 2011, le Conseil de l'OEPP a approuvé l'addition des organismes suivants sur les Listes A1 et A2 des organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine. Afin d'attirer l'attention des ONPV sur ces organismes récemment ajoutés, ils ont aussi été inclus sur la Liste d'Action de l'OEPP. Cette liste présente les mesures de gestion recommandées aux pays membres de l'OEPP et comporte une brève description des zones menacées par ces organismes nuisibles. Comme plusieurs organismes A1 sont désormais présents avec une répartition limitée dans la région OEPP, ils ont été transférés à la Liste A2.

#### **Addition à la Liste A1 (organismes nuisibles absents de la région OEPP) :**

- *Agilus anxius* (Coleoptera: Buprestidae)

#### **Additions à la Liste A2 (organismes nuisibles localement présents dans la région OEPP) :**

- *Drosophila suzukii* (Diptera: Drosophilidae)
- *Ludwigia peploides* & *Ludwigia grandiflora* (Onagraceae)

#### **Transferts de la Liste A1 à la Liste A2 :**

- *Epitrix cucumeris* (Coleoptera: Chrysomelidae)
- *Phytophthora lateralis*
- *Squash leaf curl virus*

#### **Organismes nuisibles qui doivent rester sur la Liste d'Action (problèmes phytosanitaires urgents)**

Le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire a estimé que les organismes suivants (déjà sur les Liste A1/A2 de l'OEPP) représentaient encore un

problème phytosanitaire urgent et a recommandé qu'ils soient maintenus sur la Liste d'Action de l'OEPP pour une année supplémentaire:

- *Ophiognomonina (=Sirococcus) clavignenti-juglandacearum*
- *Tuta absoluta* (Lepidoptera: Gelechiidae)

Pour chaque organisme nuisible, une fiche informative est en cours de préparation et sera disponible prochainement sur le site Internet de l'OEPP.

**Source:** Secrétariat de l'OEPP (2011-09).  
 Liste A1 de l'OEPP: <http://www.eppo.org/QUARANTINE/listA1.htm>  
 Liste A2 de l'OEPP: <http://www.eppo.org/QUARANTINE/listA2.htm>  
 Liste d'Action de l'OEPP: [http://www.eppo.org/QUARANTINE/Action\\_List/action\\_list.htm](http://www.eppo.org/QUARANTINE/Action_List/action_list.htm)

Mots clés supplémentaires : Listes OEPP

Codes informatiques : AGR LAX, DROSSU, EPIXCU, GNORAB, LUDPE, LUDUR, PHYTLA, SIROCJ, SLCV00

### **2011/188 Premier signalement de *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* en Espagne**

Au printemps 2011, le chancre bactérien du kiwi dû à *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (Liste d'Alerte de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en Espagne. Des symptômes ont été observés sur des plantes âgées de deux ans d'*Actinidia deliciosa* cv. 'Hayward' et d'*A. chinensis* cv. 'Jin Tao', dans deux vergers (15 et 23 ha) situés à Burgueira (province de Pontevedra, Galicia). La Galicia est une importante région de production de kiwis en Espagne. Les colonies bactériennes ont été isolées à partir de feuilles infectées et les analyses au laboratoire (tests biochimiques, moléculaires et de pouvoir pathogène) ont confirmé la présence de *P. syringae* pv. *actinidiae*. L'ONPV d'Espagne a noté que les plantes avaient été importées d'une pépinière italienne. Tout le matériel végétal infecté a été détruit et des prospections sont entreprises.

La situation de *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* en Espagne peut être décrite ainsi: **Transitoire, trouvé pour la première fois en 2011 dans 2 vergers en Galicia, en cours d'éradication.**

**Source:** Abelleira Argibay A, López MM, Peñalver Navarro J, Aguín Casal O, Mansilla Vásquez J, Picoaga Montoussé A, Garcia Fernandez JG (2011) First report of bacterial canker of kiwifruit caused by *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* in Spain. *Plant Disease* 95 (in press).

Balestra GM, Renzi M, Mazzaglia A (2011) First report of *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* on kiwifruit plants in Spain. *New Disease Report* 24(10) [http://dx.doi.org/10.5197/j.2044-0588.2011.024.010]

Document technique OEPP n° 1060. Rapport de la 49e réunion du Groupe de travail pour l'étude de la Réglementation phytosanitaire (Baku, 2011-06-21/24).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : PSDMAK, ES

**2011/189 Premier signalement d'*Anoplophora glabripennis* en Suisse**

L'ONPV de Suisse a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP du premier signalement d'*Anoplophora glabripennis* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A1 de l'OEPP) sur son territoire. En septembre 2011, un seul adulte a été trouvé par le propriétaire d'un jardin privé à Brünisried (Canton de Fribourg). Des photographies ont été envoyées au muséum et à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et l'insecte a été identifié comme étant probablement *A. glabripennis*. Un expert du WSL est retourné à Brünisried et a trouvé un adulte mâle sur une haie d'*Acer pseudoplatanus*, qui a été formellement identifié comme étant *A. glabripennis*. Jusqu'à présent, aucun trou de sortie n'a pu être trouvé mais des sites d'oviposition ont été détectés dans la même haie. On soupçonne que l'insecte a été introduit avec un envoi de granit importé de Chine, parce que les pierres avaient été installées le long de la route voisine quelques années auparavant. Des investigations ont été menées pour vérifier cette hypothèse. Une vaste prospection de détection est actuellement conduite par l'ONPV du Canton de Fribourg (dans un rayon de 500 m autour du site de détection). Des mesures de lutte seront décidées selon les résultats de cette prospection.

Le statut phytosanitaire d'*Anoplophora glabripennis* en Suisse est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de Suisse (2011-09).

INTERNET (dernier accès en 2011-10).

Confédération Suisse. Communiqué du 2001-09-22 Capricorne asiatique: premier foyer de ce parasite des arbres découvert en Suisse.

<http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=41323>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : ANOLGL, CH

**2011/190 *Anoplophora glabripennis* éradiqué de Belgique**

En 2008, deux adultes d'*Anoplophora glabripennis* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A1 de l'OEPP) ont été trouvés dans un jardin privé (SI OEPP 2009/043). On pense que l'insecte a été introduit via des caisses en bois contenant des pierres venant de Chine. L'ONPV de Belgique a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP qu'après plusieurs années de prospection autour du lieu de découverte des coléoptères, aucun autre spécimen n'a été trouvé. En outre, le ravageur n'a pas été détecté au cours des prospections qui ont été menées sur l'ensemble du territoire belge dans les pépinières, jardineries, espaces verts publics et forêts au cours des trois années passées. L'ONPV considère donc qu'*A. glabripennis* a été éradiqué de Belgique.

Le statut phytosanitaire d'*Anoplophora glabripennis* en Belgique est officiellement déclaré ainsi: **Absent, organisme nuisible éradiqué et confirmé par prospection.**

Source: ONPV de Belgique (2011-10).

Mots clés supplémentaires : éradication

Codes informatiques : ANOLGL, BE

**2011/191 Un seul adulte d'*Anoplophora chinensis* détecté au Royaume-Uni**

L'ONPV du Royaume-Uni a récemment signalé au Secrétariat de l'OEPP la découverte d'*Anoplophora chinensis* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire. Un seul coléoptère a été trouvé par un particulier dans un jardin privé du Greater Manchester. L'insecte a été capturé et tué avant d'être envoyé à la Forestry Commission pour identification. L'ONPV a mené une inspection minutieuse du jardin concerné et la plante-hôte (*Acer palmatum*) dont l'insecte a probablement émergé a été identifiée et enlevée. La zone entourant immédiatement le site de découverte (i.e. 10 jardins voisins situés dans un rayon de 20 m) a été inspectée et aucun autre signe d'infestation n'a été détecté. Le rayon de la zone de prospection actuelle a été étendu à 100 m (ce qui comprend environ 40 maisons). Des informations ont également été distribuées aux habitants de la zone concernée. L'érable (*A. palmatum*) infesté a été analysé et un seul trou de sortie a été détecté. Cet *A. palmatum* avait été acheté chez un revendeur local il y a environ 4 ou 5 ans; cependant ni son âge, ni son origine exacte ont pu être déterminés. Pour le moment, rien ne prouve qu'une population de ce ravageur se soit développée mais la surveillance continue.

La situation d'*Anoplophora chinensis* au Royaume-Uni peut être décrite ainsi: **Transitoire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV du Royaume-Uni (2011-09).

Mots clés supplémentaires : incursion

Codes informatiques : ANOLCN, GB

**2011/192 Situation d'*Anoplophora chinensis* en Italie**

En Italie, la présence d'*Anoplophora chinensis* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalée en Lombardia (provinces de Milano, Varese, Brescia) et en Lazio (cité de Rome) où il fait l'objet de mesures d'éradication (par ex. destruction des arbres symptomatiques, interdiction de déplacer des plantes-hôtes depuis les zones démarquées).

En Lombardia, les résultats des prospections officielles menées en 2010 montrent qu'*A. chinensis* a été détecté sur 3310 arbres dans 32 municipalités dans les provinces de Milano (23 municipalités), Varese (7 municipalités) et Brescia (2 municipalités). Des cartes montrant les zones démarquées en Lombardia sont disponibles sur Internet:

[http://www.agricoltura.regione.lombardia.it/shared/ccurl/123/895/Brescia\\_Anoplophora.pdf](http://www.agricoltura.regione.lombardia.it/shared/ccurl/123/895/Brescia_Anoplophora.pdf)  
[http://www.agricoltura.regione.lombardia.it/shared/ccurl/264/615/MI\\_VA\\_Anoplophora.pdf](http://www.agricoltura.regione.lombardia.it/shared/ccurl/264/615/MI_VA_Anoplophora.pdf)

Dans la cité de Rome (région du Lazio), des prospections officielles menées en 2010 montrent qu'*A. chinensis* a été détecté sur 8 arbres (*Acer*, *Aesculus*, *Corylus*, *Platanus*, *Ulmus*) situés dans la zone infestée déjà démarquée. Tous les arbres infestés et les hôtes potentiels situés à proximité immédiate ont été détruits, à l'exception de 3 *Platanus* très anciens en raison de leur valeur patrimoniale. Sur ces arbres, un filet métallique a été placé au-dessus du tronc et des racines pour éviter la dissémination d'adultes qui pourraient en émerger. Une carte montrant les zones démarquées dans la cité de Rome est disponible sur Internet: <http://www.lazioanoplophora.it>

En 2011, d'autres spécimens d'*A. chinensis* ont été trouvés dans la zone déjà démarquée à Rome. En juillet 2011, des signes d'infestation (c'est-à-dire des trous de sortie et de la sciure) ont été détectés sur 3 *Chaenomeles speciosa* dans un jardin privé et 5 spécimens adultes d'*A. chinensis* ont été capturés près de ces plantes. En septembre 2011, des rosiers

(*Rosa* spp.) infestés ont aussi été observées dans le même jardin. Toutes les plantes infestées de *Chaenomeles* et *Rosa* ont été arrachées et détruites.

La situation d'*Anoplophora chinensis* en Italie peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé dans plusieurs localités en Lombardia (provinces de Varese, Milano, Brescia) et dans une zone du Lazio (cité de Rome), en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Italie (2011-05, 2011-07).

INTERNET

Servizio Fitosanitario Régional. Région Lazio.

Ritrovamento di *Anoplophora chinensis* su piante di *Rosa* spp. en la zone di infestazione di Roma.

<http://www.lazioanoplophora.it/images/stories/scheda%20rosa%20tarlo%20asiatico.pdf>

Ritrovamento di *Anoplophora chinensis* su piante di *Chaenomeles* spp. en la zone di infestazione di Roma.

[http://www.lazioanoplophora.it/images/stories/tarlo%20asiatico%20su%20chaenomeles\\_scheda.pdf](http://www.lazioanoplophora.it/images/stories/tarlo%20asiatico%20su%20chaenomeles_scheda.pdf)

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : ANOLCN, IT

### 2011/193 Premier signalement de *Dryocosmus kuriphilus* en Croatie

En mai 2010, la présence de *Dryocosmus kuriphilus* (Hymenoptera: Cynipidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalée pour la première fois en Croatie. Cet insecte a été découvert dans la localité de Lovran (Istria) et puis dans d'autres localités près de Marija Bistrica, Ozalj, Samobor et Zagreb. Des observations faites près de Zagreb, où il existe de forts taux d'infestation, suggèrent que ce ravageur est présent depuis 2007 ou 2008.

La situation de *Dryocosmus kuriphilus* en Croatie peut être décrite ainsi: **Présent, signalé pour la première fois en 2010 près de Lovran, Marija Bistrica, Ozalj, Samobor et Zagreb.**

Source: Matošević D, Pernek M, Hrašovec B (2010) [Premier signalement de *Dryocosmus kuriphilus* en Croatie]. *Šumarski List* 9/10, 497-502 (en Croate).

<http://sumlist.sumari.hr/pdf/201004970.pdf>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : DRYCKU, HR

### 2011/194 *Drosophila suzukii* trouvé dans la région de Lombardia, Italie

L'ONPV d'Italie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la présence de *Drosophila suzukii* (Diptera: Drosophilidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) dans la région de Lombardia. En 2011, ce ravageur a été trouvé sur des framboises (*Rubus idaeus*) dans la municipalité d'Almenno San Salvatore (province de Bergamo). Des prospections sont menées pour délimiter l'étendue de l'infestation en Lombardia et déterminer les mesures phytosanitaires appropriées.

La situation de *Drosophila suzukii* en Italie peut être décrite ainsi: **Présent, détecté pour la première fois en 2009, est désormais détecté en Campania (Salerno province), Liguria (province de Savona), Lombardia (province de Bergamo), Trentino-Alto Adige (provinces de Trento, Bolzano), Piemonte (provinces de Cuneo, Torino), Toscana.**

Source: ONPV d'Italie (2011-09).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DROSSU, IT

**2011/195 Foyers de *Leptinotarsa decemlineata* en Finlande**

En Finlande, des foyers de *Leptinotarsa decemlineata* (Coleoptera: Chrysomelidae) ont été signalés par l'ONPV au cours de l'été 2011. Ce ravageur a été trouvé dans 11 champs de pommes de terre (5 fermes et 6 jardins particuliers) dans les communes d'Aura, Joutsa, Kouvola, Nousiainen, Nummi-Pusula, Porvoo, Somero, Sysmä et Tarvasjoki. A cause du grand nombre de foyers, il est supposé que les coléoptères ont été transportés en Finlande par des courants atmosphériques venant de zones où ce ravageur est présent. Des mesures d'éradication ont été prises (traitements phytosanitaires, brûlage de la végétation et du sol si nécessaire). Des prospections seront menées au cours des deux prochaines saisons de culture des pommes de terre pour vérifier l'absence de ce ravageur.

Le statut phytosanitaire de *Leptinotarsa decemlineata* en Finlande est officiellement déclaré ainsi: **Présent, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de Finlande (2011-07).

Mots clés supplémentaires : incursion

Codes informatiques : LEPTDE, FI

**2011/196 Le phylloxera de la vigne détecté en Pologne**

L'ONPV de Pologne a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la détection du phylloxera (*Daktulosphaira vitifoliae* (= *Viteus vitifoliae*) Hemiptera: Phylloxeridae - Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire. En 2011, *D. vitifoliae* a été trouvé sur 1 pied de *Vitis* dans un vignoble de 0.53 ha, dans le voivodship de Małopolskie (Sud de la Pologne). Un échantillon a été collecté à partir du pied de vigne qui présentait des galles foliaires et envoyé au laboratoire pour identification. La présence de *D. vitifoliae* a été confirmée, et des mesures de quarantaine appropriées ont été prises sur le lieu de production infesté (c'est-à-dire l'arrachage et la destruction du pied de vigne infesté, ainsi que ceux situés à proximité immédiate). Des inspections à l'échelle nationale pour *D. vitifoliae* continueront en Pologne. Le statut phytosanitaire de *Daktulosphaira vitifoliae* en Pologne est officiellement déclaré ainsi: **Présent, peu répandu.**

Source: ONPV de Pologne (2011-09).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : VITEVI, PL

**2011/197 Premier signalement de *Chilo partellus* en Israël**

L'ONPV de Israël a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la présence de *Chilo partellus* (Lepidoptera: Crambidae) sur son territoire. Ce ravageur a été trouvé dans le nord du pays sur maïs et sorgho. Une prospection est menée pour déterminer la situation actuelle de *C. partellus* en Israël.

*C. partellus* est un ravageur du maïs (*Zea mays*), sorgho (*Sorghum vulgare*), canne à sucre (*Saccharum officinarum*), riz (*Oryza sativa*) et millets (*Pennisetum* spp.). Il se nourrit aussi de plusieurs Poaceae sauvages (par ex. *Pennisetum purpureum*, *Sorghum arundinaceum*, *Sorghum sudanense*). Les larves s'alimentent sur les feuilles et creusent dans la tige des plantes, ce qui cause parfois des dégâts économiques aux cultures. Sa répartition géographique connue est la suivante:

**Région OEPP:** Israël.

**Afrique:** Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cameroun, Comores, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Ouganda, Réunion, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

**Asie:** Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Inde (Andhra Pradesh, Assam, Bihar, Delhi, Gujarat, Haryana, Himachal Pradesh, Karnataka, Madhya Pradesh, Maharashtra, Orissa, Punjab, Rajasthan, Tamil Nadu, Uttar Pradesh, West Bengal), Indonésie (Java), Israël, Japon, Laos, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Taiwan, Thaïlande, Vietnam, Yémen.

**Source:** ONPV d'Israël (2011-09).

CABI (1989) Distribution Maps of Pests no. 184. CABI, Wallingford (GB).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CHILZO, IL

### 2011/198 *Aproceros leucopoda*: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Depuis 2003, la présence d'*Aproceros leucopoda* (Hymenoptera: Argidae) a été signalée sur des ormes par plusieurs pays européens. Cette espèce originaire d'Asie provoque d'importantes défoliations des ormes (*Ulmus* spp.). Etant donné le comportement envahissant de cet insecte récemment introduit en Europe, il a été décidé de l'ajouter à la Liste d'Alerte de l'OEPP.

#### *Aproceros leucopoda* (Hymenoptera: Argidae - Zigzag elm sawfly)

**Pourquoi** L'attention du Secrétariat de l'OEPP a été attirée par l'ONPV d'Allemagne sur les signalements de sévère défoliation et de dépérissement des branches des ormes indigènes et non-indigènes en Europe centrale causés par un tenthrède d'Asie orientale, *Aproceros leucopoda*. Etant donné que le nombre d'ormes a diminué de façon très importante en Europe au cours des dernières décennies à cause de la graphiose de l'orme et que ce nouvel organisme nuisible a un fort potentiel de dissémination et de dégâts, le Secrétariat de l'OEPP a décidé d'ajouter *A. leucopoda* à la Liste d'Alerte de l'OEPP.

**Où** **Région OEPP:** Autriche (premier signalement en 2009 - Vienne et Niederösterreich), Allemagne (Bayern), Hongrie (premier signalement en 2008 - comtés de Bács-Kiskun, Békés, Budapest, Csongrád, Heves, Nógrád), Italie (premier signalement en 2009 - régions de Friuli-Venezia-Giulia et Veneto), Pologne (premier signalement en 2003 - powiat de Sandomierz, et en 2009 powiat de Warszawa), Roumanie (premier signalement en 2006 - régions de Banat et Moldova), Russie (Extrême Orient), Slovaquie (premier signalement en 2009), Serbie, Ukraine (premier signalement en 2006 - oblast de Luhans'ka, et en 2009 oblast de Kharkiv).

**Asie:** Chine, Japon, Russie (Extrême Orient).

**Sur quels végétaux** *A. leucopoda* est un ravageur oligophage qui s'alimente sur les ormes (*Ulmus* spp.). En Europe, des dégâts ont été observés sur *U. davidiana*, *U. glabra*, *U. japonica*, *U. laciniata*, *U. laevis* (orme lisse), *U. minor* (orme champêtre), *U. pumila* (orme de Sibérie) et *U. pumila* var. *arborea*. A cause des hybridations et des croisements artificiels, il existe des divergences sur la classification des différentes formes d'ormes, qui manquent de caractères adaptés pour une différenciation taxonomique convaincante, mais tous les ormes sont hôtes présumés d'*A. leucopoda*.

**Dégâts** En se nourrissant activement sur les feuilles, les larves d'*A. leucopoda* peuvent provoquer une importante défoliation des ormes à la fois dans les zones urbaines, le long des routes et en forêts. Les larves commencent à manger les feuilles en faisant des traces en zigzag caractéristiques. Ensuite, les feuilles attaquées sont

entièrement consommées sauf la nervure centrale. Au cours d'études de terrain menées en Roumanie, des observations faites sur des arbres particuliers ont montré qu'une sévère défoliation, allant de 74% à 98%, pouvait être atteinte dès le début du mois de juillet. Les arbres attaqués par *A. leucopoda* présentent habituellement un débourrement secondaire plus tard dans la saison, mais comme les feuilles nouvellement produites sont également mangées, cela peut conduire à un dépérissement des rameaux et des branches. Jusqu'à présent, il n'a pas été signalé de mortalité des arbres, mais des défoliations répétées pendant plusieurs années auront probablement un impact sur la vitalité des arbres, en plus de la réduction de leur valeur esthétique.

*A. leucopoda* est une espèce multivoltine qui possède quatre générations par an avec des populations femelles se reproduisant par parthénogénèse. La période totale entre l'oviposition à l'émergence imaginaire prend 4 semaines. Les femelles pondent des œufs un par un sur les bords des feuilles d'orme. En Europe, les larves de premier stade éclosent autour de la mi-mai. Les larves passent par six stades et achèvent leur développement en 15-18 jours. Les larves de dernier stade font soit un cocon lâche avec une structure ressemblant à un filet attachée à la face inférieure des feuilles ou un cocon plus compact, avec des parois solides qu'on trouve dans la litière ou sur le sol sous l'arbre. Des adultes ont été observés passant l'hiver dans des cocons solides. Des adultes émergent continuellement entre le printemps et l'automne.

Dissémination

*A. leucopoda* a été probablement introduit en Europe depuis l'Asie orientale par des plants d'orme utilisés en horticulture ou en foresterie. *A. leucopoda* peut être disséminé sur de longues distances par des mouvements de rameaux ou de jeunes plants infestés. La dissémination naturelle est aussi assurée par les adultes femelles (entre fin avril et fin septembre), dont on pense qu'elles ont un vol puissant. Le transport avec d'autres biens, qui étaient à l'origine situés/stockés près d'ormes à partir desquels des larves matures sont descendues pour faire leur cocon, est aussi possible. La dispersion passive par les moyens de transport est aussi possible, car la dissémination est observée le long des routes et autoroutes.

Filière

Végétaux destinés à la plantation, branches coupées d'*Ulmus*, sol? venant des pays où *A. leucopoda* est présent.

Risques éventuels

Les ormes sont largement répandus dans la région OEPP, même si leurs populations ont été largement réduites par la graphiose de l'orme. Dans les forêts, les ormes forment rarement des peuplements purs mais poussent habituellement en mélange avec d'autres espèces d'arbres telles que les frênes (*Fraxinus*), le charme commun (*Carpinus betulus*) et les chênes (*Quercus*). Ils ont une certaine importance économique car ils produisent un bois précieux, dense et résistant qui est utilisé pour faire des charpentes. Les ormes sont aussi utilisés pour le reboisement de sites ayant des conditions environnementales extrêmes. Plusieurs espèces d'ormes sont utilisées à des fins ornementales le long des routes et dans les parcs et jardins, où la défoliation par *A. leucopoda* poserait un problème esthétique. La lutte contre ce ravageur est difficile, même si des insecticides (deltaméthrine, téflubenzuron) se sont révélés efficaces contre les larves de premier et deuxième stade. Les femelles peuvent rapidement re-envahir les zones traitées et le traitement de ormes adultes dans les environnements urbains aussi bien que forestiers pourrait être problématique. L'introduction de parasitoïdes naturels et spécialisés pourrait être envisagée, mais à présent seul *Blondelia nigripes* (Diptera: Tachinidae) a été élevé à partir d'*A. leucopoda*. *B. nigripes* est largement présent dans les pays où ce ravageur a été signalé, mais sa gamme d'hôtes est probablement trop large pour être suffisamment efficace pour lutter contre *A. leucopoda*. Dans la région OEPP, *A. leucopoda* a déjà montré sa capacité à se reproduire et à se disséminer rapidement. Il est très probable que *A. leucopoda* puisse s'établir dans de nombreux pays OEPP particulièrement dans le centre et le sud de la région OEPP où poussent des ormes cultivés ou sauvages. Par conséquent, une attention particulière devrait être portée à cette nouvelle espèce envahissante pour mieux comprendre sa répartition géographique et sa biologie en Europe, et si possible limiter sa dissémination.

- Source(s) Blank SM, Hara H, Mikulas J, Csoka G, Ciornei C, Constantineanu R, Constantineanu I, Roller L, Altenhofer E, Huflejt T, Vetek G (2010) *Aproceros leucopoda* (Hymenoptera: Argidae): an East Asian pest of elms (*Ulmus* spp.) invading Europe. *European Journal of Entomology* 107(3), 357-367.
- Kraus M, Liston AD, Taeger A (2011) Die invasive Zick-Zack-Ulmenblattwespe *Aproceros leucopoda* Takeuchi, 1939 (Hymenoptera: Argidae) in Deutschland. *Deutsche Gesellschaft für allgemeine und angewandte Entomologie - Nachrichten* 25(3) (in press)
- NPPO of Italy (2011-02).
- Vetek G, Mikulas J, Csoka G, Blank SM (2010) The zigzag elm sawfly (*Aproceros leucopoda* Takeuchi, 1939) in Hungary. *Növényvédelem* 46(11), 519-521.
- Zandigiacomo P, Cargnus E, Villani A (2011) First record of the invasive sawfly *Aproceros leucopoda* infesting elms in Italy. *Bulletin of Insectology* 64(1), 145-149.
- INTERNET  
<http://www.flickr.com/photos/51708886@N03/6154658741/in/photostream/#comments>

SI OEPP 2011/198  
 Panel en

Date d'ajout 2011-09

### 2011/199 *Hymenoscyphus pseudoalbidus* sp. nov.: téléomorphe de *Chalara fraxinea*

Les premières études sur le flétrissement du frêne avaient révélé la présence d'un champignon pathogène qui avait été décrit comme étant une nouvelle espèce: *Chalara fraxinea* (Liste d'Alerte de l'OEPP). D'autres investigations ont ensuite montré que *C. fraxinea* était l'anamorphe d'une espèce fongique déjà décrite: *Hymenoscyphus albidus*. Cependant, la présence d'*H. albidus* est connue en Europe depuis 1851, on le trouve dans la litière de feuilles mais il ne provoque aucun dégât particulier sur les frênes. Par conséquent, l'émergence d'une nouvelle maladie des frênes en Europe associée à *H. albidus* semblait difficile à expliquer. Mais de récentes analyses moléculaires menées sur plusieurs spécimens assignés à *H. albidus* et collectés dans des zones affectées par le flétrissement du frêne (par ex. Allemagne, Pologne, République Tchèque, Suisse), ainsi que de zones encore exemptes de la maladie, ont permis de séparer ces spécimens en deux groupes distincts. Ces groupes sont très difficiles à distinguer par des caractéristiques morphologiques mais ont été clairement distingués par leurs caractéristiques moléculaires. Aucune preuve d'hybridation entre ces deux groupes n'a pu être trouvée. Par conséquent, il a été proposé que *H. albidus* est en fait composé de deux espèces cryptiques: *H. albidus* et une nouvelle espèce appelée *H. pseudoalbidus*. En outre, il a été suggéré que le flétrissement du frêne est provoqué par *H. pseudoalbidus* (téléomorphe de *C. fraxinea*) et que l'espèce non-pathogène est *H. albidus*. Cette hypothèse est soutenue par les observations faites en Suisse où *H. albidus* est la seule espèce détectée dans les régions où le flétrissement du frêne est absent. Au cours de ces études moléculaires, il a été aussi découvert que 2 spécimens en herbier collectés en Suisse en 1978 et 1987 devaient être désormais assignés à *H. pseudoalbidus*, même si aucun foyer de flétrissement du frêne n'a été noté avant 2007 en Suisse (l'agent pathogène a-t-il été introduit avant et n'avait-il pas réussi à s'établir?). Davantage d'études sont encore nécessaires pour améliorer la compréhension du mode d'invasion du flétrissement du frêne en Europe et ses possibles causes (introduction d'une espèce exotique ou émergence d'un nouveau variant favorisée par des changements imperceptibles dans l'environnement?).

Source: Queloz V, Grünig CR, Berndt R, Kowalski T, Sieber TN, Holdenrieder O (2011) Cryptic speciation in *Hymenoscyphus albidus*. *Forest Pathology* 41(2), 85-168.

INTERNET

ETH (Swiss Federal Institute of Technology Zürich). New fungus strikes the ash at its core by Peter Rüeegg (2010-04-08).

[http://www.ethlife.ethz.ch/archive\\_articles/100408\\_eschenpilz\\_per/index\\_EN](http://www.ethlife.ethz.ch/archive_articles/100408_eschenpilz_per/index_EN)

Mots clés supplémentaires : taxonomie

Codes informatiques : CHAAFR

**2011/200 Premier signalement de *Hymenoscyphus pseudoalbidus* (anamorphe de *Chalara fraxinea*) en Belgique**

Depuis 2009, une prospection pour détecter le flétrissement du frêne provoqué par *Hymenoscyphus pseudoalbidus* (anamorphe de *Chalara fraxinea* - Liste d'Alerte de l'OEPP) a été conduite en Wallonie, Belgique. Des échantillons ont été collectés dans les peuplements de frênes, en prenant aussi en compte les points d'entrée potentiels de l'agent pathogène (pépinières, scieries, rivières, routes). En 2009, le flétrissement du frêne n'a pas été détecté en Belgique. Cependant en juin 2010, des arbres régénérés naturellement présentant des symptômes typiques de flétrissement du frêne ont été trouvés à Silly, un village dans la province du Hainaut. Les arbres symptomatiques étaient situés le long d'une route devant un vaste peuplement de frênes. Des analyses au laboratoire (PCR, séquençage, tests de pouvoir pathogène) ont confirmé la présence de *H. pseudoalbidus*. Le séquençage de l'isolat belge a montré une homologie de 100% avec des séquences d'un *H. pseudoalbidus* de Suisse. Ceci est le premier signalement du flétrissement du frêne dû à *H. pseudoalbidus* en Belgique.

**Source:** Chandelier A, Delhaye N, Helson M (2011) First report of the ash dieback pathogen (anamorph *Chalara fraxinea*) on *Fraxinus excelsior* in Belgium. *Plant Disease* **95**(2), p 220.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CHAAFR, BE

**2011/201 Foyer du *Pepino mosaic virus* en Finlande**

En Finlande, la présence du *Pepino mosaic virus* (*Potexvirus*, PepMV - Liste d'Alerte de l'OEPP) a été détectée dans 1 site de production de tomates en mai 2011. Des études de traçabilité ont montré que le matériel planté avait été produit dans un autre site en Finlande (où les plantes de tomate sont cultivées à partir de semences). Cependant, ce site produisant des plants de tomate avait été régulièrement inspecté (toutes les deux semaines) et aucun symptôme n'avait été trouvé ; en outre 35 échantillons avaient été prélevés à partir de plants asymptomatiques et le PepMV n'avait pas été détecté. Il est conclu que l'origine du PepMV est plus probablement liée à l'importation de fruits de tomates venant d'autres pays.

Le statut phytosanitaire du *Pepino mosaic virus* en Finlande est officiellement déclaré ainsi: **Présent, à faible prévalence.**

**Source:** ONPV de Finlande (2011-05).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PEPMV0, FI

**2011/202 Foyer du *Potato spindle tuber viroid* sur tomate au Royaume-Uni**

En juillet 2011, un foyer du *Potato spindle tuber viroid* (Pospiviroid, PSTVd - Liste A2 de l'OEPP) a été confirmé dans une serre commerciale produisant des fruits de tomate dans l'East Yorkshire, au nord de l'Angleterre (GB). Dans cette serre, deux rangs d'environ 100 plantes ont été affectés par la maladie (sur un total de 5 000 plantes, soit approximativement 2% des plantes). L'origine de ce foyer n'a pas pu être identifiée. Des mesures officielles ont été imposées dans les locaux pour éviter toute autre dissémination du PSTVd et éradiquer la maladie. Ces mesures comprennent des exigences sur l'hygiène

et l'élimination des déchets et des restrictions sur la vente des fruits de tomate. Il peut être rappelé qu'un précédent foyer avait été détecté dans une serre de tomate en 2003 dans le sud-est de l'Angleterre, mais a été ensuite éradiqué (SI OEPP 2003/100).

Le statut phytosanitaire du *Potato spindle tuber viroid* au Royaume-Uni est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV du Royaume-Uni (2011-08).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PSTVD0, GB

### **2011/203 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'alerte de l'OEPP**

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP. Des informations envoyées par des ONPV ont également été incluses ici. La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

La présence de *Cydalima (=Diaphania) perspectalis* (Lepidoptera: Pyralidae - auparavant sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalée pour la première fois en Italie. Ce ravageur a été détecté dans un jardin sur des *Buxus sempervirens*, dans la province de Como (région de Lombardia). Des traitements insecticides ont été appliqués sur les plantes infestées pour limiter la dissémination de ce ravageur (ONPV d'Italie, 2011-09).

En octobre 2010, la présence de *Leptoglossus occidentalis* (Heteroptera: Coreidae) a été observée pour la première fois au Portugal. Des spécimens adultes ont été collectés sur des pins (*Pinus pinaster*) dans une forêt de la péninsule de Tróia (près du port maritime de Setúbal, sud de Lisbonne) (Sousa et Naves, 2011). **Présent, trouvé pour la première fois en 2010 près de Setúbal.**

Le puceron de l'oignon, *Neotoxoptera formosana* (Hemiptera: Aphididae - auparavant sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalé pour la première fois sur Tenerife (Islas Canarias, Espagne) en mai 2010. Sa présence a été observée sur des cultures d'oignons (*Allium cepa* cv. 'Guayonje') à San Juan de Perales, municipalité de Tacoronte (Pérez Hidalgo *et al.*, 2011). **Présent, trouvé pour la première fois en 2010 sur Tenerife (Islas Canarias).**

*Neotoxoptera formosana* (Hemiptera: Aphididae - auparavant sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Guadeloupe, France. Des spécimens ont été collectés en mai 2011 sur de la ciboulette (*Allium schoenoprasum*) à Saint-Claude, dans la zone de Matouba. Dans certaines cultures, d'importantes pertes (jusqu'à 70%) ont été observées malgré des traitements insecticides répétés (Etienne et Champoiseau, 2011). **Présent, trouvé pour la première fois en 2011.**

- **Signalements détaillés**

En Finlande, *Bemisia tabaci* (Homoptera: Aleyrodidae - Liste A2 de l'OEPP) est occasionnellement trouvé sur des cultures sous serre où il est introduit avec du matériel végétal importé, mais il fait toujours l'objet de mesures d'éradication pour empêcher son établissement. En 2011, *B. tabaci* a été trouvé sur des plantes de *Mandevilla* en pot dans 3

lieux de production, sur des plantes de *Dichondra* dans 1 lieu de production, et sur des plantes d'*Euphorbia pulcherrima* en pot dans 2 lieux de production. Des mesures d'éradication ont été prises immédiatement (ONPV de Finlande, 2011-03, 2011-08).

En 2011, la présence de *Dryocosmus kuriphilus* (Hymenoptera: Cynipidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalée pour la première fois dans la région de Basilicata, Italie. Le ravageur a été trouvé dans une large zone plantée de châtaigniers (connue comme la 'zona del Vulture') qui comprend les municipalités d'Atella, Melfi, Rionero in Vulture, et Barile (province de Potenza) (ONPV d'Italie, 2011-07).

En Italie, *Glycaspis brimblecombei* (Homoptera: Psyllidae - auparavant sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en mars 2010 sur du feuillage d'eucalyptus (*Eucalyptus camaldulensis*) dans plusieurs provinces de Campania (SI OEPP 2010/186). Il a ensuite été trouvé en Sardinia (SI OEPP 2011/041), et il est désormais signalé dans les régions suivantes du Centre et du Sud de l'Italie: Basilicata, Calabria (province de Reggio Calabria), Lazio et Sicilia (province de Siracusa) (ONPV d'Italie, 2011-07/08/09).

En Italie, le tigre du Pieris, *Stephanitis takeyai* (Hemiptera: Tingidae - auparavant sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en 2000 dans la région de Lombardia (SI OEPP 2011/200). En 2011, sa présence a été signalée pour la première fois dans la région de Friuli-Venezia Giulia. *S. takeyai* a été trouvé dans un jardin privé sur des plantes ornementales de *Pieris* et de *Rhododendron* dans la zone urbaine d'Udine. Des investigations sont en cours pour déterminer la dissémination de ce ravageur et les mesures phytosanitaires possibles (ONPV d'Italie, 2011-09).

#### • Éradication

En Finlande, *Liriomyza huidobrensis* (Diptera: Agromyzidae - Liste A2 de l'OEPP) est occasionnellement trouvé dans des serres mais fait toujours l'objet de mesures d'éradication pour éviter son établissement. En mars 2011, la présence de *L. huidobrensis* a été observée sur des plants de *Mecardonia* et *Verbena* dans 4 lieux de production. Des mesures d'éradication ont été appliquées (destruction des plantes infestées et traitements insecticides appropriés) et le ravageur n'a plus été trouvé (ONPV de Finlande, 2011-06). Le statut phytosanitaire de *Liriomyza huidobrensis* est officiellement déclaré ainsi: **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

**Source:** Etienne J, Champoiseau P (2011) Signalement de deux pucerons nouveaux pour la Guadeloupe. *Bulletin de la Société entomologique de France* 116(3), 327-328. (en français)

ONPV de Finlande (2011-03, 2011-06, 2011-08).

ONPV d'Italie (2011-07, 2011-08, 2011-09).

Pérez Hidalgo NS, Perera González, Carnero Hernández A (2011) [The presence of the onion aphid, *Neotoxoptera formosana* (Takahashi) [Hemiptera: Aphididae] on onion crops in Canary Islands (Spain)]. *Boletín de Sanidad Vegetal* 37(1), 31-36 (en espagnol).

Sousa E, Naves P (2011) The Western conifer seed bug *Leptoglossus occidentalis* Heidemann, 1910 (Heteroptera: Coreidae) in Portugal. *Boletín de Sanidad Vegetal* 37(1), 65-67.

**Mots clés supplémentaires :** nouveaux signalements, signalements détaillés, éradication

**Codes informatiques :** DPHNPE, DRYCKU, GLYSBR, LEPLC, LIRIHU, NEOTFO, STEPTA, ES, FI, GP, IT, PT

**2011/204 Nouvelles dispositions contre *Ambrosia* spp. dans la réglementation de l'UE**

Les *Ambrosia* spp. ont été ajoutées à la liste des impuretés botaniques nuisibles qui font partie de la Directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux. Les matières premières des aliments pour animaux et les aliments composés pour animaux contenant des grains et des graines non moulus doivent contenir au maximum 50 mg de graines d'*Ambrosia* spp. par kg (pour des aliments pour animaux d'une teneur en humidité de 12 %). Des exceptions s'appliquent pour le millet (grains de *Panicum miliaceum*) et le sorgho (grains de *Sorghum bicolor*) qui ne sont pas utilisés pour l'alimentation directe des animaux et qui peuvent contenir un maximum de 200 mg de graines d'*Ambrosia* spp. par kg (pour des aliments pour animaux d'une teneur en humidité de 12 %).

Ces dispositions concernant les *Ambrosia* spp. doivent s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Source:** Règlement (UE) no 574/2011 de la Commission du 16 juin 2011 modifiant l'annexe I de la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales applicables au nitrite, à la mélamine, à *Ambrosia* spp. et au transfert de certains coccidiostatiques et histomonostatiques, et établissant une version consolidée de ses annexes I et II. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:159:0007:0024:FR:PDF>

**Mots clés supplémentaires :** Plantes exotiques envahissantes, réglementation

**Codes informatiques :** 1AMBG, PANMI, SORVU

**2011/205 Lancement du Code de conduite belge sur les plantes exotiques invasives**

Comme annoncé dans le SI OEPP 2011/145, la Belgique a produit un Code de conduite national sur les plantes exotiques envahissantes via un processus consultatif avec les professionnels des pépinières et le soutien financier d'un projet Life+ Communication intitulé "AlterIAS". Ce Code de conduite qui s'adresse à l'industrie horticole a maintenant été lancé et est disponible en anglais, français et flamand.

Les partenaires qui souscrivent volontairement à ce Code de conduite s'engagent à adopter les 5 mesures suivantes:

- Se tenir informé de la liste des plantes envahissantes en Belgique;
- Stopper la vente et/ou la plantation de certaines plantes envahissantes en Belgique;
- Diffuser de l'information sur les plantes envahissantes aux clients et aux citoyens;
- Communiquer et promouvoir l'utilisation de plantes alternatives non-envahissantes;
- Participer à la détection précoce.

Une fiche pour la détection précoce de plusieurs espèces de plantes envahissantes est disponible dans le Code de conduite. Dans le Code, il est demandé aux parties prenantes de signaler toute observation faite en Belgique sur la capacité de certaines espèces exotiques à se reproduire abondamment, à s'échapper dans la nature, ou à se disséminer dans les habitats naturels ou semi-naturels.

**Source:** Site Internet AlterIAS: <http://www.alterias.be/>

Code of conduct on invasive plants (en anglais): <http://www.alterias.be/en/what-can-we-do-/the-code-de-conduct-on-invasive-plants/pour-horticulture-professionals>

Code de conduite sur les plantes invasives (en français) : <http://www.alterias.be/fr/que-pouvons-nous-faire/les-codes-de-conduite-sur-les-plantes-invasives/pour-les-professionnels-de-lhorticulture>

Gedragscode invasieve planten (en néerlandais): <http://www.alterias.be/nl/wat-kunnen-wij-bijdragen/gedragscode-invasieve-planten/voor-professionelen>

Mots clés supplémentaires : Plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

Codes informatiques : BE

## 2011/206 Un catalogue des néophytes en Belgique

Un site Internet propose en libre accès un catalogue des plantes exotiques en Belgique, et fournit un signalement de toutes les plantes vasculaires exotiques remarquées en Belgique (avec un accent plus particulier sur celles signalées depuis 1950).

Les données disponibles sont basées sur l'inventaire des plantes exotiques en Belgique qui a été compilé à partir de collections (herbiers) pour la période 1800-2005. Jusqu'à présent 1969 taxons ont été signalés et pour chacun d'entre eux, les informations suivantes sont données: nom scientifique, synonymes, famille, mode d'introduction (accidentel/délibéré), date de la première collecte, date du signalement le plus récent, zone géographique d'origine, présence ou absence de l'espèce dans les trois principales unités administratives en Belgique, le degré de naturalisation et les (principales) filières d'introduction.

Ces 1969 espèces appartiennent à 139 familles, les Poaceae et Asteraceae représentant plus du quart des taxons exotiques en Belgique. La principale filière pour les introductions de plantes semble être l'horticulture (échappées de jardin). Jusqu'aux années 1960, l'importation de laine était responsable de certaines introductions accidentelles alors que de nos jours, les plantes exotiques sont souvent accidentellement introduites avec des céréales et des grains. Les introductions depuis l'Europe et l'Asie tempérée sont les plus communes. A une échelle plus limitée, l'Afrique (en particulier l'Afrique du Nord) et l'Amérique (en particulier l'Amérique du Nord) sont aussi des sources importantes. Au maximum, 20 % des espèces exotiques se naturalisent, mais le nombre d'espèces introduites et naturalisées a augmenté au cours des dernières décennies.

Une espèce envahissante de ce catalogue a été définie comme étant un taxon naturalisé qui pénètre et prolifère dans des habitats (semi-) naturels, sans nécessairement causer des dégâts. Certaines espèces envahissantes sont en fait responsables de dégâts à la fois importants et de nature multiple: impact sur la biodiversité (espèces exotiques supplantant les indigènes, etc.), sur la santé (espèces exotiques provoquant le rhume des foies, des photoallergies) et/ou sur l'économie (espèces exotiques perturbant les cours d'eau, etc.). Ces dégâts sont également identifiés sur le site Internet. Les adventices agricoles n'ont pas été identifiées dans cette étude.

Sur ce site Internet, le Catalogue des plantes exotiques en Belgique est maintenu à jour en permanence. Le principal objectif du site Internet est de permettre aux botanistes belges d'identifier toute plante vasculaire signalée en Belgique (indigène et non-indigène). Pour cela, des clés d'identification dichotomiques sont fournies. Il y a une entrée pour chaque taxon non-indigène et toutes sont illustrées (dessins au trait originaux, copies numériques d'herbiers, photographies). Des informations sur l'histoire de son invasion, son degré de naturalisation, sa chronologie, son écologie, etc. sont données, ainsi que des aides à l'identification.

La construction du site Internet est encore en cours: un nombre limité de familles et de genres sont en ligne mais de nombreux autres sont en train d'être produits. Un blog a aussi été créé pour attirer l'attention sur des espèces exotiques nouvelles et/ou négligées.

**Source:** Verloove F (2006) Catalogue of neophytes in Belgium (1800-2005). Meise, National Botanic Garden of Belgium 89 p.; ill.; 21 cm. - (Scripta Botanica Belgica, vol. 39). <http://alienplantsBelgique.be/>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques : BE

### 2011/207 Gestion de *Crassula helmsii* en Belgique

Dans leur article, Delbart *et al.* (2011) expliquent qu'en Belgique, même si les gestionnaires du paysage peuvent accéder à de nombreuses informations sur *Crassula helmsii* (Crassulaceae, Liste A2 de l'OEPP), ils peuvent se sentir désarmés pour essayer de limiter les dégâts que cette plante aquatique peut faire dans les habitats d'eau douce. En particulier, les moyens de dispersion de cette espèce ne sont pas clairs (par ex. si elle est disséminée par le gibier d'eau ou non) ce qui conduit donc à des incertitudes sur les méthodes nécessaires pour empêcher sa propagation. Les données manquent aussi sur la répartition géographique exacte de cette espèce en Belgique. Même si *Crassula helmsii* ne peut plus être éradiqué en Belgique, les auteurs plaident pour une stratégie de gestion concertée de cette espèce.

**Source:** Delbart E, Monty A, Mahy G (2011) Gestion de *Crassula helmsii* en Belgique plus difficile qu'il n'y paraît ? *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin* 41, 226-231. (en français, résumé en anglais)

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, gestion

Codes informatiques : CSBHE, BE

### 2011/208 Succès partiel de la gestion de *Cyperus esculentus* en Suisse

*Cyperus esculentus* (Cyperaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes) est largement présent en Asie, Amérique du Nord, Centrale et du Sud, Afrique, ainsi qu'en Europe, et son origine reste incertaine. On pense que cette espèce a été introduite comme contaminant des bulbes de glaïeul en Europe. Bien qu'elle ne produise pas de semences, *C. esculentus* se reproduit très efficacement de façon végétative via des bulbilles qui sont disséminés avec les machines agricoles. Dans de nombreuses cultures, cette espèce est très difficile à contrôler, mais un succès partiel peut être obtenu grâce à la rotation culturale et des mesures préventives appropriées. Les machines agricoles doivent être nettoyées avec attention, et toute plante de *C. esculentus* trouvée doit être incinérée. En Suisse, l'Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) conduit actuellement plusieurs expérimentations sur le contrôle de cette plante dans des cultures de maïs fortement infestées, en particulier par des mesures de gestion mécaniques et chimiques. Il n'est pas possible de cultiver de la betterave, des pommes de terre ou des légumes sur les parcelles infestées, car le risque de disséminer *C. esculentus* avec les machines agricoles est trop élevé. En outre, l'espace important entre les rangs et le lent développement de ces cultures sont très favorables à *C. esculentus*.

**Source:** Confédération Suisse (2011) Souchet comestible : agir avant qu'il ne soit trop tard!

(en français)

<http://www.news.admin.ch/message/?lang=fr&msg-id=39355>

Confederazione Svizzera (2011) Lo Zigolo dolce: agire prima che sia troppo tardi!

(en italien)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=it&msg-id=39355>

Schweirische Eidgenossenschaft (2011) Erdmandelgras - Handeln, bevor es zu spät ist

(en allemand)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=de&msg-id=39355>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes,  
gestion

Codes informatiques : CYPES, CH

## **2011/209 Un dessin animé néerlandais sur les espèces exotiques envahissantes**

En mars 2011, une association néerlandaise pour la prévention de l'introduction et la dissémination des espèces exotiques envahissantes a réalisé un court dessin animé sur les espèces exotiques envahissantes en néerlandais. Ce film a récemment été traduit en anglais et est disponible sur YouTube.

Source:

Invasive exotics film (en anglais), disponible sur :

<http://www.youtube.com/watch?v=Ps6c4tGxnHM>

Invasieve Exoten film (en néerlandais), disponible sur:

[http://www.youtube.com/watch?v=ApdNxRjqOrs&feature=mfu\\_in\\_order&list=UL](http://www.youtube.com/watch?v=ApdNxRjqOrs&feature=mfu_in_order&list=UL)

Association néerlandaise pour la prévention de l'introduction et de la dissémination des espèces exotiques envahissantes (en néerlandais <http://www.invasieve-exoten.nl/>)

Mots clés supplémentaires : espèces exotiques  
envahissantes, communication

Codes informatiques : NL